

République Française

---

Département  
Aveyron

---

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ARVIEU**

**Séance 08 août 2017**

L'an deux mille dix-sept, le huit août à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.

La séance est publique.

**Etaient présents** : Mmes Hélène BOUNHOL-CHAUCHARD, Claudine BRU, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGUIRAL, Catherine SOULIE, Mrs Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Gilles BOUNHOL, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID.

**Absent** :

**Nombre de conseillers** :

- en exercice : 15                      - présents : 15  
- votants : 14                            - absent : 0

Date de convocation : 03 août 2017

Date d'affichage : 03 août 2017

**RECONSTRUCTION DE LA SALLE CULTURELLE LES TILLEULS  
ET MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU CHALEUR  
CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que l'avis d'appel public à la concurrence concernant les travaux de reconstruction de la salle culturelle Les Tilleuls et de mise en place d'une chaufferie bois avec réseau chaleur, a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics « e-aveyron » le 15 juin 2017 et paru le 15 juin dans la presse.

La date de remise des offres avait été fixée au 10 juillet à 12h.

L'ouverture des plis a été effectuée le 10 juillet 2017 à 14h par la commission constituée à cette effet, en présence de messieurs Christophe CARTAYRADE, architecte, et Michel GONIN, ingénieur BET INSE. Cette commission s'est réunie une deuxième fois le 26 juillet 2017, afin d'examiner l'analyse des offres.

Pendant le débat, Monsieur Joël BARTHES a décidé de quitter l'assemblée.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de ces commissions et informe l'assemblée du choix des entreprises retenues :

LOT	Intitulé du lot et entreprise nom de l'entreprise	Solution de base	Option	Variante	TOTAL MARCHÉ		
					TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
1	Démolitions, terrassements, VRD FERRIE SNS COLAS SO	69 801.00	0.00	0.00	69 801.00	13 960.20	83 761.20
2	Gros-œuvre : SOTEG Vermorel	281 377.65	0.00	0.00	281 377.65	56 275.53	33 7653.18

3	Charpente métallique couverture : CIAM	175 000.00	0.00	0.00	175 000.00	35 000.00	210 000.00
4	Menuiseries extérieures : BESOMBES- CALAC	28 800.00	0.00	0.00	28 800.00	5 760.00	34 560.00
5	Menuiseries intérieures, scènes et gradins : LAUSSEL & FAU	78 944.52	-14 817.60	0.00	64 126.92	12 825.38	76 952.30
6	Cloisons sèches : CAUMES & Fils	12 362.96	0.00	0.00	12 362.96	2 472.59	14 835.55
7	Revêtements sols et murs, peintures : BENECH	7 825.90	12 949.83	0.00	20 775.73	4 155.15	24 930.88
8	Electricité, courants forts et faibles: JOURDAS	37 977.94	0.00	0.00	37 977.94	7 595.59	45 573.53
9	Chauffage, chaufferie bois, Ventilation, plomberie : THERMATIC / SALIS	187 845.70	5 860.78	0.00	193 706.48	38 741.30	232 447.78
10	Correction acoustique : BELET Isolation	25 554.00	2 336.40	0.00	27 890.40	5 578.08	33 468.48
11	Equipements scénographiques, son et lumière : ASL Diffusion	23 278.81		0.00	23 278.81	4 655.76	27 934.57
<b>TOTAL</b>		<b>928 768.48</b>	<b>6 329.41</b>	<b>0.00</b>	<b>935 097.89</b>	<b>187019.57</b>	<b>1122117.46</b>

En résumé, le coût global de l'opération (comprenant le DCE 1 désamiantage pour un montant de 25990.00 € et le DCE 2 pour les autres bts pour un montant de 935097.89 €) s'élève en HT à 961087.89 € et en TTC à 1153305.46€.

Oui l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour, 2 contre, 1 abstention  
**AUTORISE** monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises précitées et toutes pièces relatives au dossier.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR TAXI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition un local à Arvieu à l'EUURL BOUSSAGUET TAXI.

Un bail de mise à disposition d'une salle située au 1<sup>er</sup> étage du presbytère d'Arvieu, avait été signé pour une durée de 1 an.

Cette mise à disposition arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Monsieur le Maire propose de la renouveler dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

..

DECIDE de mettre à disposition cette salle, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et pour une durée de un an, à l'EURL BOUSSAGUET TAXI,  
FIXE le montant du loyer à 300 €/an,  
FIXE à 100 € le montant forfaitaire annuel des charges (eau, chauffage, électricité),  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AU LOCAL  
SANTÉ  
A UNE KINESITHERAPEUTE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 2 mars 2016 où l'assemblée décidait de la mise à disposition d'une salle au local santé pour des permanences de kinésithérapeute. Il précise que cette mise à disposition arrive à échéance au 30 septembre prochain, et qu'il convient donc de la renouveler.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de mettre à disposition de madame Catherine MOULS, une salle au local santé, à compter du 1<sup>ER</sup> octobre 2017 et pour une durée de 1 an,  
FIXE le montant du loyer annuel à 300 €, le montant des charges à 100 €, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018,  
AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

**ANCIENS FAUTEUILS SALLE DES TILLEULS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'avant la démolition de la salle des Tilleuls, il convient d'enlever les anciens fauteuils.

Il indique que Monsieur Christian SOUYRIS, antiquaire, a fait une offre d'achat de l'ensemble des sièges pour 1 500,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
est FAVORABLE à ce que Monsieur Christian SOUYRIS  
ACHETE l'ensemble des fauteuils pour la somme de 1 500,00 €, et que la mairie en garde 20 sur le lot,  
ENLEVE ces sièges avant la fin aout 2017,  
CONSERVE ces fauteuils, durant une période de 2 mois, afin de les rétrocéder aux habitants d'Arviu, qui le souhaitent,  
AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

**CONVENTION DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, la convention de déneigement, signée avec monsieur Jacky BUSCAYLET, arrive à son terme.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour et 3 abstentions  
DECIDE de mettre en place un forfait astreinte pour un montant de 600.00 €,  
DECIDE de fixer le tarif horaire du déneigement à 60.00 € HT (égal à celui de la dernière saison hivernale),  
DECIDE que les heures effectuées seront déduites du forfait astreinte,  
DECIDE de fixer la durée de la convention à un an, renouvelable deux fois,  
AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec monsieur Jacky BUSCAYLET.

## QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'implantation d'un relais de diffusion TNT au stade avec l'entreprise TOWER CAST : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de l'élection du président et des vice-présidents à la communauté de communes Lévézou Pareloup : Mr Jean-Pierre DRULHE est élu Président ; Mr Jean-Louis GRIMAL, Hubert SEITER, Maurice COMBETTES, Francis BERTRAND, Joël SERIN, Patrick CONTASTIN, Hubert CAPOULADE, Marcel BOUDES sont élus vice-présidents.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de l'élection du président et vice-présidents au Syndicat mixte du Lévézou : Mme SIGAUD-LAURY, conseillère départementale, est élue présidente ; Mrs Yves REGOURD et Jean-Pierre DRULHE sont élus vice-présidents.
- Mr Jean-Pierre DRULHE, président de la communauté de communes, viendra ce jeudi 10 août à 16 heures, effectuer une visite des lieux du projet de la future Zone d'Activités Numériques ; Gilles BOUNHOL, Guy LACAN, Vincent BENOIT, Charles FIRTION, Joël SERIN seront présents.
- Mr VOISIN Philippe envisage de réaliser un lotissement sur son terrain situé à Pareloup, cadastré E 1013 – 1018 – 1019. Il faut s'assurer qu'une bande de terrain est conservée le long de la route départementale, afin de pouvoir créer par la suite une liaison vers le futur point de vue sur le lac.
- Monique PUECHGUIRAL nous informe que les deux assistantes maternelles qui travaillent à la Maison des Assistantes Maternelles de Ségur sont éventuellement intéressées pour venir à Arviu.
- La signalétique concernant les commerces, les artisans et les gîtes et autres a été mise en place par la communauté de communes : un listing de toutes les erreurs a été demandé.
- Une réunion pour les plantations au parking de la plage est à planifier pour le mois de septembre
- Mme Brigitte MONTERO, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations, est venue, ce 24 juillet 2017, effectuer un contrôle de la plage surveillée d'Arviu-Pareloup, qui a donné lieu à un compte rendu.
- Chantier toiture salle R. ALMES : information de Joël SERIN, il faut attendre l'étude réalisée par Mr CABOT, de l'entreprise XYLO structures, avant de commencer les travaux.